



Université de Montpellier

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Formation Plénière

#### Séance du Mardi 16 décembre 2014

*Le mardi 16 décembre 2014, à 9h30, les membres élus et les personnalités extérieures désignées par le Conseil Régional Languedoc-Roussillon, la Ville de Montpellier, le CNRS et le CHRU du Conseil d'Administration de l'Université de Montpellier, dûment convoqués le 5 décembre 2014, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean SARRAZIN, administrateur provisoire de l'Université de Montpellier, Salle des Actes à l'Institut de Botanique.*

**Membres présents avec voix délibératives :**

M. ANSELME - P. AUGÉ - M. BUYSSE - I. BENTALEB - J. BOICHE - R. BOURRET - M. CHARDÈS - M. COLLIN - A. DEBANT - B. FABRE - C. FIORIO - T. GUILLET - H. HERRADA - E. IMBERT - O. JONQUET - L. LACHAUD - C. LAGARDE - G. MASSIERA - J. NOURREDINE - D. PAUMELLE - P. PIERROT - S. RAPIOR - J. SOETE - S. THIEBAULT - I. TOURNIER - J-P. UDAVE - L. VOYARD.

**Membre représenté avec voix délibérative :**

R. REY.

**Membres absents avec voix délibératives :**

C. HOULDINGER - A. Y. LE DAIN - F. LINOT - A. VANDEVENTER.

**Membres présents avec voix consultatives :**

P. PAILLET, Directeur Général des Services - UM2.

P. BEAUREGARD, Directeur Général des Services - UM1.

A. LE PELLECC MULLER, Mme le Recteur de l'académie de Montpellier.

**Membres invités :**

M. ROBERT, Président de l'Université Montpellier 2.

N. PEROLAT, Étudiant suppléant.

P. SAURET, Directrice des Affaires Générales - UM1.

V. ROSAZ, C. FASTREZ, Pilotage des conseils centraux - UM1.

E. MONSEGUR, Service du Conseil d'Administration - UM2.

**Membres en exercice : 32**

**En début de séance : 28 présents et représentés (membres présents : 27, membres représentés : 1).**

*Les membres présents formant au moins la moitié des membres en exercice, le conseil peut délibérer en application de l'article 14 des statuts de l'Université.*

*Monsieur l'administrateur provisoire ouvre la séance et propose de désigner Monsieur Christian LAGARDE, secrétaire de séance, ce qui est accepté à l'unanimité.*

*Ces formalités remplies, l'administrateur provisoire de l'Université de Montpellier aborde les questions inscrites à l'ordre du jour.*